

**COMMUNE DE CHATEAU GAILLARD
63 RUE DES MURIERS
01500 CHATEAU GAILLARD**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Présentation du budget primitif communal et de son budget annexe EAU 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Château-Gaillard ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Elle a été établie avec la volonté de :

-dégager une forte capacité d'autofinancement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

-mobiliser des subventions auprès de l'état, du Département, de la Région et de tout autre organisme financeur chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2024 du budget principal et Du budget annexe de l'Eau.

TITRE 1. LE BUDGET PRINCIPAL

Par délibération n°05/10/23 du 9 Octobre 2023, suite a une baisse conséquente des recettes constatées depuis 2020, le Conseil Municipal a décidé la dissolution du budget annexe de la salle polyvalente au 31 Décembre 2023 et son transfert dans le budget communal au 1^{er} Janvier 2024 avec reprise de l'actif, du passif et des résultats dans ledit budget.

Le budget primitif 2024

Le budget primitif (BP) 2024 sera proposé au vote du conseil municipal du 11 Avril 2024 . L'exercice 2023 étant terminé, ce budget sera voté avec affectation de résultats.

A) *Le fonctionnement* :

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité.

1) Les dépenses de fonctionnement

L'objectif du budget 2024 est de contenir les dépenses de fonctionnement par rapport aux années précédentes. Elles peuvent se résumer par le tableau suivant :

Chapitres	BP 2024	Euros
Chapitre 011	Charges générales	715 520.00 €
Chapitre 012	Frais de personnel	661 000.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	36 000.00€
Chapitre 65	Indemnités et participations	203 650.00 €
Chapitre 66	Intérêts d'emprunts	27 906.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles (BA SP)	2000.00 €
Chapitre 68	Dotation aux provisions	2 000.00€
Chapitre 023	Virement à la section investissement	631 313.41 €
Chapitre 042	Dotation aux amortissements + cession	79 095.65 €
		2 358 485.06€

Chapitre 011-charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent entre autres :

- Les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc...),
- L'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- Les prestations de services extérieurs,
- La maintenance du matériel,
- Les taxes foncières.

Chapitre 012-charges de personnel et frais assimilés

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

En **2024**, la collectivité devrait conserver un effectif de 17 agents

- 3 agents administratifs.
- 2 agents techniques, (entretien bâtiments, voirie, espaces verts....)
- 2 ATSEM
- 10 agents techniques (école, cantine, garderie...)

et agents de remplacement ponctuellement

Chapitre 014 – Atténuation de produits

- Reversement FPIC/Etat

Chapitre 65-autres charges de gestion courante.

Trois pôles de dépenses sont regroupés dans ce chapitre :

- Les indemnités des élus.
- Les subventions aux associations et au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Les participations versées aux syndicats :
 - Centre nautique d'Ambérieu en Bugey
 - SIVU (Syndicat Intercommunal à vocation unique)“les petits mômes“
 - EID (Entente interdépartementale de démoustication)
 - SIEA (Syndicat intercommunal d'électricité et de e-communication)
 - CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)
 - SCAPA Fourrière)
 - Collège de Leyment (Service infirmier)

Chapitre 66-charges financières

Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts versés aux organismes bancaires.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Le budget annexe de la salle polyvalente ayant été clos le 31/12/2023, il n'y a plus de subvention à prévoir pour ce budget.

Chapitre 022- Dépenses imprévues

Plus de dépenses imprévues à inscrire en M57

Chapitre 023-transfert en investissement

Ce chapitre correspond à « l'autofinancement » de la commune. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement transféré en investissement. IL est à noter que seuls des crédits sont ouverts mais qu'il n'y a pas de réalisation. Ce chapitre trouve son miroir en recettes d'investissement sur le chapitre 021.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Pour 2024 : Dotation aux amortissement + valeur comptable des immobilisation = 79 095.65€

1) Les recettes de fonctionnement

La commune peut percevoir des transferts de charges, des prestations de services, dotations de l'état, des impôts et taxes et éventuellement des reprises sur provision et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des impôts locaux, les dotations....

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2024 peuvent se résumer par le tableau suivant :

BP 2024		
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	372 430.46 €
Chapitre 013	Remboursement sur rémunération du personnel	15 000.00 €
Chapitre 70	Loyers et produits divers gestion	384 300.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes + fiscalité locale	1280 929.00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	236 525.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	56 400.00€
Chapitre 77	Produits spécifiques	2 200.00€
Chapitre 042	Cession	10 700.60€
		2 358 485.06 €

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté
Excédent 2023 affecté sur le BP 2024. = **372 430.46€**

Chapitre 013 : Les remboursements sur rémunérations du personnel (AT, MO, CLM...).

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, la garderie (**160 000€**), ainsi que les locations de terrains et d'exploitation de carrières pour (**214 550€**).

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public et autres redevables (**9 750€**)

Chapitre 73 : Impôts et taxes + fiscalité
Le montant des impôts représente **917 734€**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi de finances pour 2020 a prévu une suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes à partir de 2021 et jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer n'a payé cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes ont perçu la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties associée d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près et à neutraliser les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Malgré la volonté de l'équipe municipale en place de ne pas augmenter le taux d'imposition, une hausse de 3.90% est envisagée pour 2024. Ce pourcentage a été revu à la hausse par rapport aux gros investissements engagés et à venir.

Cette hausse vise uniquement à permettre à la commune de poursuivre son programme d'investissement indispensable et à maintenir une situation financière correcte en équilibrant son budget.

	Taux de référence année 2024 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.89
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.67
Taxes d'habitation sur les résidences secondaires	12.60

Chapitre 74-dotations, subventions et participations.

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat :

- La dotation forfaitaire (composante de la DGF s'élève à **71 699€** pour 2024
- La dotation de solidarité rurale pour **42 821€ (+ 4557€/2023)**
- FCTVA pour **7500€**
- Les différentes compensations pour exonération de taxes versées par l'Etat pour **1 670€**.
- L'allocation compensatrice de la TFB des locaux industriels due suite à la nouvelle réforme des impôts pour **112 835 €**(comprise dans le produit fiscal ci-dessus, mais inscrite dans ce chapitre)

Chapitre 75-autres produits de gestion courante.

Ce chapitre regroupe les produits des locations des bâtiments communaux.

Pour mémoire, la commune loue :

- Une boulangerie avec un logement,
- un salon de coiffure dans l'ancien bâtiment de la Poste.
- Anciens locaux de l'école maternelle mis à disposition d'un centre de formation

Ainsi que les locations de la salle polyvalente et le remboursement effectué par les parents d'élèves pour le transport scolaire.

A titre exceptionnel, cette année la commune a perçu un leg pour un montant de 14 000€€

Chapitre 77 Produits spécifiques

Néant

A) L'investissement

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 peuvent se résumer par le tableau suivant :

Chapitres	BP 2024	
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	160 521.84 €
Chapitre 040	Moins value sur cession d'immobilisation	10 700.60€
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	74 052.00€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	119 904.00€
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	76 920.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements	65 767 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	239 231.84 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	920 330.89€
Chapitre 27	Créances aux particuliers	176 000.00 €
		1 843 428.17 €

Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Pris en compte le déficit d'investissement du budget annexe de la salle polyvalente qui s'élevait à – 77 505.33€ + déficit investissement reporté du budget communal de 83 016.51€

Chapitre 192 - Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations

Ecriture suite à cession de l'ancien véhicule NEMO affecté au service technique pour 10 700.60€

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

Régularisation subvention perçue par la CCPA imputée sur un mauvais compte en 2023

Chapitre 16 -Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement du capital des emprunts et dépôt de garantie pour 119 904€

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Concerne des frais d'études, élaboration modification et révision du PLU pour 30 000€ et frais d'études divers pour préparation projet travaux pour 76 920€

Chapitre 204 – Subvention d'équipement versée

Travaux d'enfouissement dru réseau basse tension, Rte de Cormoz pour 65 767€

Chapitres 21-23- immobilisations incorporelles, corporelles et en cours

Le tableau ci-dessous retrace toutes les dépenses prévues sur ces chapitres :

Acquisition maison « JIMENEZ »	100 000.00€
Autres réseaux (télécom – orange)	10 109.44€
Matériel et outillage POMPIERS	6 270.58
Acquisition véhicule et remorque	32 200.00€
Mobilier bibliothèque	400.00€
Divers immobilisations corporelles	90 251.82€
	239 231.84€
Travaux Elec + voirie+ maçonnerie/CAMERA	7000.00€
Travaux Aménagement Lotissement de la Poizatière	327 322.37€
Travaux voirie rue du Villier	41 040.00€
Travaux divers Mairie	5 000.00€
Travaux Groupe scolaire	152 522.78€
Travaux relamping terrains de sport	54 970.46€
Travaux voirie (parking + sécurité trottoirs rte de cormoz	46 000.00€
Travaux Eglise	248 615.00€
Travaux Columbarium	5 000.00€
Travaux bardage bungalow	17 860.28€
Travaux menuiserie salle polyvalente	15 000.00€
	930 330.89€

Chapitre 27-Immobilisations financières

Remboursement total de la participation aux travaux de création d'une voie nouvelle accédant à l'école, réalisés par la Société SEMCODA, aménageur de la ZAC pour un montant de **176 000€**.

2) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour l'exercice 2024 peuvent se résumer par le tableau suivant :

Chapitres	BP 2024	Euros
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	495 979.11€
Chapitre 13	Subventions d'investissement	552 713.00 €
Chapitre 204	Remboursement solde tx SIEA It L'Ecrin	10 275.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	79 095.65 €
Chapitre 041	Régularisation subvention reçue sur mauvaise imputation 2023	74 052.00€
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	631 313.41€
		1 758 428.17€

Chapitre 10-dotations, fonds divers, réserves

Plusieurs recettes composent ce chapitre :

L'excédent capitalisé (compte 1068) pour **367 979.11€** : ce compte permet de compenser les déficits d'investissement des années antérieures en affectant une partie du résultat de fonctionnement

Le FCTVA : il s'agit d'un fond d'Etat permettant de compenser une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-1. En prenant ces bases, il peut être évalué pour 2024 à **95 000€**

La taxe d'aménagement : elle est appliquée sur toutes constructions créant de la surface habitable et est estimée à **33 000€** en fonction des autorisations d'urbanisme reçues en mairie.

Chapitre 13-subventions d'équipement

Pour financer ses investissements, la collectivité sollicite des subventions auprès d'organismes susceptibles de les lui accorder. Pour mémoire, seuls les montants des subventions ayant donné lieu à une notification de la part du financeur à la collectivité peuvent être inscrits au budget.

Pour 2024 :

- Subvention pour travaux aménagement La Poizatière /Conseil Régional = 86 081€
- Subvention pour travaux Eglise/Etat = 15 265€
- Solde subvention Caméras /Département = 7 374€
- Subvention travaux aménagement La Poizatière /CCPA = 74 052€
- Subvention travaux aménagement La Poizatière /Département = 113 323€
- Subvention travaux aménagement La Poizatière /Agence de l'Eau = 256 618€

Chapitre 021-virement de la section de fonctionnement

Ce chapitre correspond à « l'autofinancement communal. » Il s'agit de l'excédent de fonctionnement transféré en investissement. Il est à noter que seuls des crédits sont ouverts mais qu'il n'y a pas de réalisation. Ce chapitre trouve son pendant en dépense de fonctionnement sur le chapitre 023.

Chapitre 040- opération d'ordre

Ce chapitre correspond à des écritures d'ordre et donnent lieu, par conséquent, à une écriture du même montant en dépense de fonctionnement ou d'investissement = **79 095.65€**

TITRE 2- BUDGET ANNEXE

La commune de Château-Gaillard gère actuellement un budget annexe : *celui de L'EAU*. Le présent titre a pour objectif de présenter succinctement les budgets annexes primitifs **2024**

Budget annexe de l'eau/2024

Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **334 680.04€**

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements ainsi que la vente d'eau aux abonnés.

Le virement prévu à la section investissement est de **78 366.31€**

Section d'investissement :

Les dépenses s'élèvent à **642 227.93€**

Les recettes s'élèvent à **760 786.13€**

Les recettes sont constituées par le solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2023 , les amortissements, les subventions accordées destinées à financer les travaux d'interconnexion avec le SIERA et la Commune de SAINT MAURICE DE REMENS .

Les principaux travaux 2024 inscrits

- Acquisition compteurs = **7 062.08€**
- Travaux interconnexion du réseau EP avec la Commune de Saint Maurice de Rémens et le SIERA pour un montant de **600117 59€** avec une subvention du département de 79 000€ et 153 000€ de l'Agence de l'Eau.

Fait à Chateau Gaillard, le 11 Avril 2024

Le Maire,

Joël BRUNET